



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Réserve Covid : le Conseil d'Etat sollicite les crédits nécessaires à l'ouverture de sept lits aux soins intensifs du CHUV

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'un crédit supplémentaire de 1,5 million de francs nécessaire à l'ouverture de sept lits en soins intensifs au CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois). Cette décision, si elle est approuvée par la commission des finances (COFIN), permettra de faire face à un afflux de patients en cas de crise et constitue la mise en application de la loi Covid-19 votée par les Chambres fédérales en décembre 2021, qui oblige les cantons à anticiper et financer des capacités de réserve. La somme allouée est entièrement destinée à l'engagement de personnel spécialisé - les infrastructures existent déjà et sont suffisantes.

Au cours des différentes vagues de l'épidémie de Covid-19 qui se sont succédé, les hôpitaux, notamment le CHUV, ont dû considérablement augmenter le nombre de lits à disposition aux soins intensifs pour les malades les plus gravement atteints par le virus, allant jusqu'à les tripler. Le taux d'occupation des soins intensifs est ainsi devenu un indicateur prépondérant pour déterminer les mesures nécessaires face à la pandémie. Ces mesures ont fortement et durablement affecté la population et l'économie.

Pour transférer des professionnels hautement spécialisés aux soins intensifs lors des pics pandémiques, des opérations chirurgicales ont dû être annulées et des blocs opératoires ont été fermés. L'attente des patients concernés a été prolongée, avec des conséquences négatives parfois importantes pour leur qualité de vie. De nouveaux reports d'intervention doivent à tout prix être évités et l'augmentation de lits disponibles en soins intensifs est à cet effet indispensable.

En outre, le 17 décembre 2021, les Chambres fédérales ont adopté l'art.3 al. 4bis de la loi COVID-19 qui oblige les cantons à anticiper et financer des lits de réserve en soins intensifs.

Ce modèle, dont le financement pour l'année 2022 est prévu par cette demande de crédit supplémentaire au Grand conseil, sera mis en œuvre dès le mois d'octobre, sous

réserve de l'accord par la Commission des finances. Il permettra ainsi l'ouverture de sept lits de soins intensifs adultes supplémentaires au CHUV en cas d'afflux de patients atteints de COVID, ceci sans devoir embaucher dans l'urgence des personnels de santé spécialisés ni devoir fermer des blocs opératoires.

Pour rendre cela possible, la dotation du service sera augmentée de 32.5 EPT (équivalents plein temps) d'infirmiers ou d'infirmières dans un service qui en compte aujourd'hui 161.4 pour l'exploitation de 35 lits. Des médecins et des physiothérapeutes seront également recrutés.

En dehors des périodes de crise, cette réserve d'effectifs permettra une diminution de la charge de travail du personnel soignant aux soins intensifs, une augmentation du nombre de professionnels en formation, et la possibilité de récupérer des jours de congé à la fin des périodes de crise. Elles produiront des effets positifs à long terme, notamment sur la rétention des professionnels en améliorant les conditions de travail.

Coûts et financements

Pour l'année 2022, un crédit non compensé de 1 481 900 francs est sollicité auprès de la COFIN, pour financer le dispositif d'octobre à décembre. Ce dispositif devra être maintenu tant que des pics d'activité liés au COVID pourraient survenir. Son coût annuel est estimé à près de 6 millions de francs. Le canton de Vaud continuera à intervenir pour que la Confédération participe à ces coûts dès lors que c'est elle qui ordonne cette obligation. À noter encore que les coûts engendrés par l'ouverture de cette unité de sept lits ne concernent que l'engagement de personnels qualifiés. Aucun investissement dans les infrastructures (lits, équipements, locaux) n'est nécessaire.

L'ouverture de ces sept lits permettra d'absorber un afflux soudain de patient aux soins intensifs en cas de crise, de garder les blocs opératoires ouverts, et répond à la demande des Chambres fédérales. Elle permet également, hors période de crise, d'améliorer les conditions de travail des infirmier-e-s, et par conséquent l'attractivité de ces postes exigeants et hautement qualifiés. Enfin, le modèle élaboré par le Canton permet de promouvoir la relève de façon très ciblée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Prof. Philippe Eckert, directeur général du CHUV